

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 14730**

Intitulé

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Management des organisations, spécialité Chef de projet handicap et emploi

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Conservatoire national des arts et métiers (CNAM), Ministère chargé de l'enseignement supérieur Modalités d'élaboration de références : CNESER	Administrateur(trice) général(e) du CNAM, Recteur d'Académie

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

330p Spécialités plurivalentes des services aux personnes (organisation, conception)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Chef de projet Handicap et emploi intervient aux différentes étapes de la vie d'un projet

- diagnostique des problématiques liées à l'emploi des personnes handicapées,
- identifie les paramètres de l'environnement dans lequel il doit agir (spécificité du public, contexte économique local, cadre institutionnel, opportunités, ...),
- conçoit et propose des solutions nouvelles à des problèmes à finalité professionnelle (insertion, réinsertion, maintien, reconversion, promotion, formation, gestion de carrière, ...) pour le public concerné,
- met en oeuvre ou favorise la mise en oeuvre des mesures législatives et des aides financières relatives à l'emploi des personnes handicapées,
- mobilise des réseaux de partenaires (entreprises, Pôle emploi, structure spécialisée pour l'accompagnement des personnes handicapées, associations, structure intermédiaires avec les organisations – branches professionnelles, associations, Opca, ...-, services de l'Etat, service des collectivités, ...),
- gère les projets (coordination des tâches, planning, ressources, adaptation et mesures correctives, ...)
- coordonne une équipe projet,
- évalue les résultats des projets.

- la maîtrise les dispositifs législatifs en vigueur et être capable de les inscrire dans les évolutions actuelles

- la connaissance des grandes déficiences invalidantes (motrice, sensorielle, mentale, psychique...) pour être capable d'identifier et de compenser les incidences propres à chaque type de handicap

- la connaissance et la capacité à exploiter les notions de psychologie utiles à la compréhension et à la pratique de « la relation d'aide », et à l'analyse des besoins spécifiques des personnes handicapées;

- la connaissance et la capacité à mobiliser les ressources pour l'orientation, l'accompagnement, la formation, l'intégration et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés

- des capacités d'expertise en matière de construction de parcours d'insertion professionnelle des personnes handicapées et d'élaboration de politiques d'entreprises comme de stratégies d'intégration

La capacité à identifier les stratégies à mettre en oeuvre dans la conduite de projets d'insertion professionnelle des personnes handicapées et maîtriser les enjeux de l'articulation des politiques de l'emploi et du handicap.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le Chef de projet Handicap et Emploi travaille au sein d'une organisation relevant :

- des secteurs de l'insertion et de l'accompagnement (Mission locale, Pôle emploi, Organismes de placement spécialisés - Cap emploi, secteur adapté et protégé, secteur social et médico-social, organismes travaillant sur l'insertion par l'activité économique, organismes travaillant sur les plans d'insertion des travailleurs handicapés, ..)
- des secteurs de l'orientation et de la formation (Centre des formation par apprentissage, organisme de formation de droit commun, organismes paritaires collecteurs agréés, centres de rééducation professionnelle, maisons

départementales de personnes handicapées, centres de bilans...)

- des secteurs institutionnels (Etat, Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées, Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées dans la fonction publique, Conseils généraux et Régionaux, AFPA, sécurité sociale,...)

- des entreprises (Ressources humaines, missions handicap, intervenants en prévention des risques professionnels, instance représentative du personnel, organisations et branches professionnelles, organisations syndicales de salariés ...)

- secteur de la santé (Services de santé au travail, médecine de ville ou hospitalière, médecins conseil, personnels en agence régionale de santé, réseaux de soins, psychologues, ...)

- Chargé de mission/ responsable ou coordinateur de mission Handicap, notamment des entreprises qui mettent en oeuvre des politiques d'emploi handicap (accords spécifiques prévus par la loi ou conventions avec l'Agefiph ou le FIPHFP) (auditeur social, adjoint RH, chargé de recrutement, responsable des relations sociales,

ingénieur consultant en formation et gestion des carrières...)

- Dans le même esprit, chef de projet, responsable ou coordinateur de missions Diversité

- « Intervenant en prévention des risques professionnels » dans les services de santé au travail, comme prévu par les textes, pouvant se rapprocher de l'ergonome, du conseiller en organisation, du psychologue du travail ou en devenir une spécialisation, y compris pour les médecins du travail et de prévention.

- Dans le domaine des politiques publiques et des dispositifs d'insertion, on retrouvera : les chargés de relation avec les entreprises, les experts en mission de reconversion ou conseillers

en reclassement des personnes handicapées / en réinsertion professionnelle, mais aussi chef de projet en développement économique et social ou acteur

territorial ou ingénieur social ou encore responsable de service d'insertion sociale et professionnelle (publics spécifiques).

Codes des fiches ROME les plus proches :

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification s'organise autour de trois composantes :

1) La réussite à des examens écrits portant sur les connaissances appliquées nécessaires à la qualification :

Concepts fondamentaux sur le handicap et panorama des déficiences, vie quotidienne des personnes handicapées, handicap et insertion professionnelle, handicap et entreprise, relation d'aide dans le domaine du handicap, conduite de projets collectifs en insertion professionnelle, accompagnement de projets, communication et management des équipes

et en fonction de l'orientation du candidat :

Fondamentaux des collectivités locale,s ou gestion des hommes, ou institution et acteurs de la formation, ou ergonomie du poste de travail

2) En cours de formation, la réalisation d'un projet tuteuré dont l'objectif est la mise en oeuvre, dans un contexte professionnel et à travers une situation de travail, des connaissances acquises via les unités d'enseignement. Il permet de vérifier la capacité du candidat à réaliser certaines tâches.

3) La réalisation d'une mission (stage) dans une structure travaillant pour l'insertion dans l'emploi des personnes handicapées, donnant lieu à la rédaction et à la soutenance d'un mémoire professionnel dans lequel le futur certifié fait état de l'élaboration d'un diagnostic et de la mise en oeuvre d'une ingénierie de projet sur le champ concerné.

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	

En contrat d'apprentissage	X	- l'administrateur général du Cnam ou son représentant, - le directeur national des formations ou son représentant, - le responsable de l'institut ou du centre spécialisé qui prépare cette certification ou son représentant, - le responsable pédagogique du titre, - deux enseignants responsables, - deux professionnels du domaine concerné par le titre professionnel.
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle		X
Par expérience dispositif VAE	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 17/11/1999 relatif à la licence professionnelle publié au JO du 24/11/1999

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 27 juillet 2010 (n° d'habilitation 20100546)

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 publié au JO n° 98 du 26 avril 2002

Références autres :

Arrêté du 28 juin 2012 (habilitation jusqu'en 2018-2019)

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://handicap.cnam.fr>

<http://www.cnam.fr>

Lieu(x) de certification :

Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) : Île-de-France - Paris (75) []

Cnem

292 rue saint Martin

75003 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Paris

Pays de Loire

Historique de la certification :